

APPEP

Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public

Motion sur le rétablissement du dédoublement en série technologique

Dans une note du 15 janvier 2015, Bertrand Gaume, directeur de cabinet de la Ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, recommande aux recteurs de « sensibiliser les chefs d'établissement à ce qu'à certains moments les enseignements de philosophie dans les séries technologiques s'effectuent en groupe à effectifs réduits ».

L'APPEP se réjouit de voir reconnue « l'importance particulière » que « les temps de travail en groupes à effectifs réduits en philosophie revêtent dans les classes chargées des séries technologiques au regard de la singularité de la philosophie comme discipline favorisant particulièrement l'accès de chaque élève à l'exercice réfléchi du jugement ».

L'APPEP rappelle que cette recommandation a été conquise de haute lutte, après une pétition publiée en 2010, et signée par près de deux mille professeurs, et plusieurs audiences d'une délégation interassociative et intersyndicale auprès du ministère.

Elle invite tous les professeurs de philosophie à faire valoir cette note¹ auprès de leur chef d'établissement pour obtenir le dédoublement de la deuxième heure en série technologique.

Toutefois, cette recommandation n'est pas satisfaisante. La note du ministère, rappelle en effet « la nécessaire souplesse offerte aux établissements et prévue par les textes » et limite sa recommandation « à certains moments », laissant ainsi aux chefs d'établissement le soin d'apprécier, au cas par cas, l'opportunité du dédoublement. Celui-ci reste donc soumis aux arbitrages et aux rapports de force locaux. Or, chacun sait que les professeurs de philosophie, peu nombreux dans leur établissement, ont du mal à faire entendre leurs demandes légitimes dans les conseils pédagogiques. Pourtant, dans les lycées à dominante technologique où les dédoublements ont été supprimés, les professeurs peuvent avoir jusqu'à neuf classes, ce qui empêche tout travail serein.

L'APPEP déplore que les situations soient différentes d'un établissement à l'autre et que tous les élèves des séries technologiques ne bénéficient pas de droit de cette heure dédoublée qui leur est pourtant nécessaire.

Au nom du principe d'égalité, l'APPEP demande donc que la deuxième heure de philosophie soit systématiquement dédoublée et que cela soit inscrit dans les textes réglementaires.

12 février 2015

¹ La note est téléchargeable sur le site de l'APPEP : <http://goo.gl/L3y7v0>